

# COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Jeudi 30 Mars 2006 à Lugny – 19 h

*Le conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Lugny sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.*

*Tous les délégués étaient présents à l'exception de Mr POURMONET, Mr BALDASSINI, Mr LE GRAND DE MERCEY.*

*Etait excusé : Mr GOYARD.*

### **1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 2 Février 2006 qui a eu lieu à Lugny est approuvé à l'unanimité.**

#### **2 – Compte Administratif, année 2005**

Le document a été expédié aux délégués préalablement à la réunion.

Dépenses d'investissement :	322 989,21 €
Recettes d'investissement :	259 015,62 €
Déficit d'investissement :	63 973,59 €

Dépenses de fonctionnement :	1 438 497,25 €
Recettes de fonctionnement :	1 587 538,80 €
Excédent de fonctionnement :	149 041,55 €

Le résultat global de 2005 est inférieur à celui de 2004 mais nous avons restitué de l'excédent aux trois communes qui nous ont quittés et celles-ci nous doivent de l'argent sur la gestion 2005.

Une analyse plus fine à partir des recettes et dépenses réelles montre que l'excédent global de l'année 2005 se monte à 9 261,69 €. Même en tenant compte des remarques ci-dessus nos finances sont au plus juste.

Le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier sont adoptés à l'unanimité par le Conseil qui accepte une affectation de 63 974 € pour combler le déficit d'investissement.

#### **Remboursement des 3 collectivités**

Pour la gestion du RAM, du SEJ, de la halte garderie d'Azé, des garderies périscolaires d'Azé et Saint Maurice de Satonnay et de l'Ecole de Musique, le SIVOM de la Haute Mougge nous doit 13 818,02 € et nous devons lui rembourser 2 418,02 €.

La CAMVAL nous doit 162,20 €.

Le SICTOM pour la gestion des déchets nous doit 35 834,70 €.

#### **Budget Année 2006**

Le document a été expédié aux délégués préalablement à la réunion.

Pour l'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 300 944 €  
Pour le fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 1 441 224 €

Ce budget intègre :

- 1 une augmentation de 2 % de la taxe des ordures ménagères,
- 2 une augmentation de 2 % des taux des impôts perçus grâce aux 4 taxes,
- 2 un maintien du taux de la TP de zone.

Le budget et les variations ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

### **Logement de Fleurville**

L'étude de faisabilité de la SICA Bourgogne Sud montre qu'il est possible de réaliser :

- 1 un T3 de 63,65 m<sup>2</sup>,
- 2 un T4 de 86,40 m<sup>2</sup>.

L'évaluation des travaux fait apparaître le fait que ceux-ci peuvent être couverts par un prêt dont les annuités seraient sensiblement remboursées par les loyers.  
Le Conseil accepte ces dispositions et mandate le Président pour lancer une mise en concurrence afin de trouver un Maître d'œuvre.

### **Projet A DE TouRE**

Le Conseil des Maires propose que la Communauté de Communes porte l'étude de ce projet : plan d'eau de Fleurville, plan d'eau de Montbellet, giratoire sur la nationale, maison de Fleurville hors logement. Elle pourrait être financée à 80 % environ.

Un emploi cofinancé pour prendre en charge la partie administrative de ce projet pourrait être créé.

Une rencontre sera organisée ultérieurement pour savoir comment les 4 communes adhérentes à la CAMVAL pourraient être intégrées dans la réalisation de ce projet cantonal.

Le choix des réalisations se fera lorsque les coûts seront connus.

### **Les statuts**

Une réunion sera organisée prochainement avec des représentants de l'Association des Maires 71 afin de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes en accord avec ses compétences.

### **Les subventions voirie pour les communes**

Dans un but de clarification et pour éviter la concurrence entre les communes, les Maires souhaitent une rencontre avec le Conseiller Général pour définir une harmonisation des demandes et des aides.

### **Service Enfance Jeunesse**

Le Conseil est en principe d'accord pour discuter de convention permettant d'intégrer 3 communes extérieures, étant entendu que le fonctionnement de ce service se fera

à moyens constants.

Le SEJ propose une activité nommée « Raid Bourgogne Aventure » lors des vacances scolaires d'avril, celle-ci est destinée aux jeunes âgés de 14 à 18 ans. Elle se réalise en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Public « Châlon Loisirs Animation ». Une convention relative à la participation d'une équipe de la Communauté de Communes doit être passée avec le GIP.

Le Conseil accepte la Convention ci-dessus et autorise le Président à la signer.

### **Maison médicale**

Certains membres sont opposés à la création de maisons médicales, d'autres y sont favorables. Une réunion avec les professionnels de santé du territoire de la Communauté de Communes sera programmée.

### **Déchets**

Mme CHEVALIER, Mr VACANT et Mr GUILLET se rendront aux caractérisations du 6 avril à 9 h et 10 h.

Le Conseil est très surpris d'apprendre que les caractérisations (18 par an) sont désormais payantes. Mr ROBELIN fera connaître notre ferme opposition, à ONYX et ECO EMBALLAGES.

Comme indiqué dans le compte rendu de la séance du 20 janvier 2006, la récupération de ferraille aura bien lieu le 3 avril 2006.

Le coût du sac récupéré chaque semaine représente 53 % de la facture déchets. Il faut en diminuer le volume en triant, en compostant, et en utilisant toutes les possibilités gratuites.

Le coût de la déchetterie représente 31 % de la facture déchets. Il ne faut l'utiliser que dans les cas indispensables.

### **Questions diverses**

Le coût horaire des garderies périscolaires sur 2005 sera calculé rapidement.

Un contact sera pris avec un cabinet pour vérifier les installations gaz et électricité du bâtiment qui abrite la Halte Garderie, le RAM et le SEJ.

Une étude sera menée dans le secteur nord de la Communauté de Communes pour étudier les besoins en terme de Halte Garderie.

Le  
Président,

Guy  
BERTHAUD